|  |  |
| --- | --- |
|  | Fo 3544 – Rapport de pratique préalable – Filière AC |
| Resp. de la formation pratique AC | 26.02.2024 |

Nom et prénom du ou de la candidat.e :

Nom et adresse du lieu de

la pratique préalable :

Direction de l’institution :

Le Formateur ou la Formatrice à la pratique

professionnelle (FPP) :

Formation du ou de la FPP :

Groupe ou contexte de travail

du ou de la candidat.e :

Date du début de la pratique préalable :

Date de fin de la pratique préalable :

Nombre d’heures hebdomadaire :

Nombre de jours d’absence :

Motif(s) de ces absences :

Évaluation de la pratique préalable : [ ]  Validée [ ]  Non validée

Cocher ce qui convient

Lieu et date :

Signatures :

de la direction du formateur ou de la formatrice du ou de la candidat.e

 à la pratique professionnelle

**(Voir au verso les instructions concernant le rapport de pratique préalable)**

1. Le rapport doit contenir trois éléments distincts :
2. La page de garde du rapport de pratique préalable (téléchargeable sur notre site : [www.esede.ch](http://www.esede.ch)), signée par : le ou la FPP, le ou la candidat.e et la direction de l’institution.

Ce document mentionne les dates de la pratique préalable, les coordonnées de l’institution, les absences, ainsi que le résultat de l’évaluation : validée ou non validée.

1. La grille d’évaluation remplie par le ou la FPP.

Évaluation des aptitudes à se former à un niveau Ecole supérieure avec le bilan et les commentaires du ou de la FPP.

1. Le rapport écrit rédigé par le ou la candidat.e et évalué par le ou la FPP en fin de période de pratique (par le biais de l’évaluation du point C de la grille).